

# LE SIAO

# LOIRE

## OBSERVATOIRE

**ETAT DES LIEUX SUR LA PRECARITE ET  
L'OFFRE D'HEBERGEMENT - LOGEMENT  
DANS LA LOIRE**

**Janvier 2020**



La rédaction de cet état des lieux prend place dans le cadre d'un travail préparatoire à la constitution d'un Observatoire SIAO 42 sur le département de la Loire par le groupement de coopération sociale SIAO 42.

Le but de cet état des lieux, au-delà de répertorier les connaissances dont nous disposons actuellement, est également de produire des premiers éléments d'analyse sur :

- l'identification des besoins et de leur combinatoire révélés par l'analyse de la précarité
- l'identification des réponses apportées par l'offre à destination des personnes en situation de précarité
- la mise en lumière des points de blocage perçus et les angles morts (aussi bien au niveau des publics que des territoires) de cette offre dans la Loire
- les pratiques actuelles intéressantes et pertinentes

Pour apporter de premières réponses, nous nous sommes appuyés sur les données et analyses internes au SIAO, sur celles des membres du groupement et de nos partenaires (rapports d'activité des associations membre du groupement, rapports thématiques, données présentées dans le PDALHPD et les PLH etc).

L'objectif de l'Observatoire, via ses publications statistiques et analytiques et ses éclairages scientifiques thématiques, est d'affiner l'ensemble de ces réponses.

## Sommaire :

<b>Sommaire :</b> .....	3
<b>Lexique</b> .....	4
<b>I. Quelles situations de précarité dans la Loire aujourd’hui ?</b> .....	5
Les données institutionnelles sur la précarité : un éclairage global .....	5
La mesure de la précarité : .....	5
L’accès à l’hébergement et au logement .....	8
Les observations des associations du groupement : focus sur certains publics cumulant les vulnérabilités et sur les freins à l’insertion .....	11
Les jeunes .....	12
Les personnes souffrant de troubles psychiques .....	12
Les personnes en situation administrative complexe .....	13
Les personnes victimes de violence .....	14
<b>II. Recenser l’offre d’hébergement-logement sur le département</b> .....	16
L’offre SIAO sur le département de la Loire .....	16
L’urgence .....	16
L’insertion : .....	18
L’offre hors SIAO : .....	22
Les actions citoyennes et militantes : entre urgence et insertion .....	22
La lutte contre le non-recours : des exemples d’action d’aller-vers .....	24
La lutte contre les violences intrafamiliales : l’exemple de la mission grandes surfaces de SOS violences conjugales 42 .....	24
La lutte contre le non-recours aux soins : l’exemple de la mission infirmière du service santé... ..	24
<b>Conclusion :</b> .....	26
<b>Annexes</b> .....	28

## **Lexique :**

ALT : Allocation Logement Temporaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement

CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

GCS SIAO : Groupement de Coopération Sociale du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile

IAE : Insertion par l'Activité Economique

IML : InterMédiation Locative

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MAAH : Mise A l'Abri Hivernale

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLS : Prêt Locatif Social

PLUS : Prêt Locatif à Usage Sociale

RAHL 42 : Réseau des Acteurs de l'Hébergement et du Logement

RUC : Revenu par Unité de Consommation

SPADA : Structure de Première Accueil pour les Demandeurs d'Asile

# I. Quelles situations de précarité dans la Loire aujourd'hui ?

## Les données institutionnelles sur la précarité : un éclairage global

Les documents de programmation publique sont généralement réalisés à partir de diagnostics territoriaux et constituent alors une première source d'informations. Cependant, en fonction des administrations, les indicateurs utilisés ne sont pas toujours identiques et les années de référence ne sont pas les mêmes. Ainsi, les comparaisons entre territoires ne sont pas toujours possibles de manière rigoureuse, et les résultats élaborés entachés d'une marge d'erreur.

### La mesure de la précarité :

#### Département :

Selon l'INSEE, en 2018, le revenu médian par unité de consommation dans la Loire s'élève à 20 180 € dans le département de la Loire contre 21 620 € pour la France<sup>1</sup> ce qui en fait un département relativement pauvre de ce point de vue. Le PDALHPD (Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) 2020-2025 nous indique que 78% des ménages ligériens sont éligibles au logement social dont 20% sont déjà dans le parc social. 30% d'entre eux se situent même en dessous des plafonds PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)<sup>2</sup>.

La DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) Auvergne-Rhône-Alpes publie quant à elle régulièrement des données concernant le chômage et l'inactivité. En 2016, 13.8% de la population âgée de 15 à 64 ans est au chômage dans le département ce qui est légèrement supérieur à la moyenne régionale de 12.1%. Parmi cette population, les jeunes sont surreprésentés. En effet, dans la Loire, 22 442 jeunes (de 16 à 29 ans) sont inactifs ou au chômage sur 120 787 jeunes soit 18.6%. Cette situation touche plus particulièrement les 20-29 ans (par rapport aux 16-19 ans) et les personnes peu ou pas diplômées<sup>3</sup>.

*Note : un autre indicateur intéressant pour saisir les situations de pauvreté sur un territoire est la proportion de personnes bénéficiaire du RSA (Revenu de Solidarité Active). Un contact a été pris avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sur ce point pour bénéficier de données précises pour l'année 2020.*

#### Saint-Etienne métropole :

Au niveau de Saint-Etienne métropole, le revenu médian par unité de consommation est de 19 390€ ce qui en fait l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) le plus pauvre du département. 78% des ménages disposent d'un revenu inférieur au plafond pour les logements PLS, 30% d'entre eux se situent sous le plafond pour les logements PLUS et 31% sous le plafond PLAI<sup>4</sup>. On

---

<sup>1</sup> Données INSEE 2018.

<sup>2</sup> 11 478€ pour une personne seule au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les communes hors Ile-de-France.

<sup>3</sup> Données DIRECCTE : <http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Retrouver-les-chiffres-cles>

<sup>4</sup> Plafond pour les logements PLS (financés par le Prêt Locatif Social): 27 131€ ; pour les logements PLUS (financés par le Prêt Locatif à Usage Social) : 20 870€ ; pour les logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 11 478€. Indications au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une personne seule, pour les communes hors Ile-de-France, toutes les indications disponibles : <https://www.actionlogement.fr/logement-social/dossiers/logements-plai-pli-plus-plus>.

assiste à une concentration importante du phénomène de précarité dans la ville-centre de Saint-Etienne, à Rive de Gier et dans l'Ondaine (Firminy, La Ricamarie, Le Chambon-Feugerolles) puisque que pour ces territoires, les revenus médians par unité de consommation sont respectivement de 17 160€, 16 870€ et 16 020€<sup>5</sup>. Cette concentration de la précarité s'observe aussi pour les locataires du parc privé dans la ville-centre puisque 64% des ménages en dessous des plafonds PLAI y résident alors qu'elle n'accueille que 44% des ménages de l'ensemble de Saint-Etienne métropole<sup>6</sup>.

Le territoire dénombre 39 quartiers reconnus comme quartiers politiques de la ville<sup>7</sup> répartis sur 12 communes ce qui représente 70 000 habitants soit 18% de la population stéphanoise. Certains d'entre eux font également l'objet d'une action privilégiée de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) : Montreynaud et Tarantaize-Baubrun à Saint-Etienne ; le centre-ville de Saint-Chamond et Rive de Gier.

La DIRECCTE publie ses chiffres concernant le chômage et l'inactivité en découpant le territoire ligérien en trois arrondissements : Saint-Etienne, Montbrison et Roanne<sup>8</sup>. Dans l'arrondissement de Saint-Etienne, 16.2% de la population est inactive ou au chômage en 2016 ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale et constitue le taux le plus haut du département.

De la même façon, le taux d'inactivité ou de chômage des jeunes est plus élevé que pour la population générale et est le plus important dans l'arrondissement de Saint-Etienne puisque 19.9% des 16-29 ans sont dans cette situation.

#### Loire-Forez agglomération :

Pour Loire-Forez agglomération, le revenu net médian par unité de consommation s'élevait à 21 370€ euros par an ce qui est comparable à la moyenne nationale mais supérieur à la moyenne départementale<sup>9</sup>. 15% des ménages se situent sous le seuil de pauvreté et 6 ménages sur 10 sont éligibles au logement social<sup>10</sup>.

Certains secteurs sont plus concernés par les situations de pauvreté. Les ménages aux plus bas revenus se situent majoritairement sur la partie Nord-Ouest du territoire (secteurs de Noirétable, de Montagne et de Boën-sur-Lignon)<sup>11</sup>. Pour le secteur de Montagne, le revenu médian par unité de consommation était de 17 690€ et l'on dénombre 76% des ménages sous plafond PLS et 25% sous plafond PLAI. Dans le secteur de Noirétable où le revenu médian par unité de consommation est de 18 243€, 71% des ménages disposent de revenus inférieurs au plafond PLS et 38% se situent sous plafond PLAI<sup>12</sup>.

L'arrondissement de Montbrison est moins concerné par les situations de chômage que les autres territoires du département, aussi bien au niveau de la population générale que des jeunes. En

---

<sup>5</sup> Données INSEE 2018.

<sup>6</sup> Toutes les données sont issues du troisième Plan Local de l'Habitat de Saint-Etienne métropole, approuvé en 2019.

<sup>7</sup> La reconnaissance en quartier politique de la ville se base sur un critère unique depuis 2014 : la part de la population ayant un revenu annuel inférieur à 11 250€.

<sup>8</sup> Les cartes des différents découpages sont à retrouver en annexe.

<sup>9</sup> Données INSEE 2018.

<sup>10</sup> PLH de Loire-Forez agglomération.

<sup>11</sup> Secteur de Noirétable : commune de Noirétable et communes limitrophes ; Secteur de Montagne : commune de Chalmazel-Jeansagnière et communes limitrophes ; Secteur de Boën-sur-Lignon : commune de Boën-sur-Lignon et communes limitrophes.

<sup>12</sup> Toutes les données sont issues du Plan Local de l'Habitat de Loire-Forez agglomération 2020-2026.

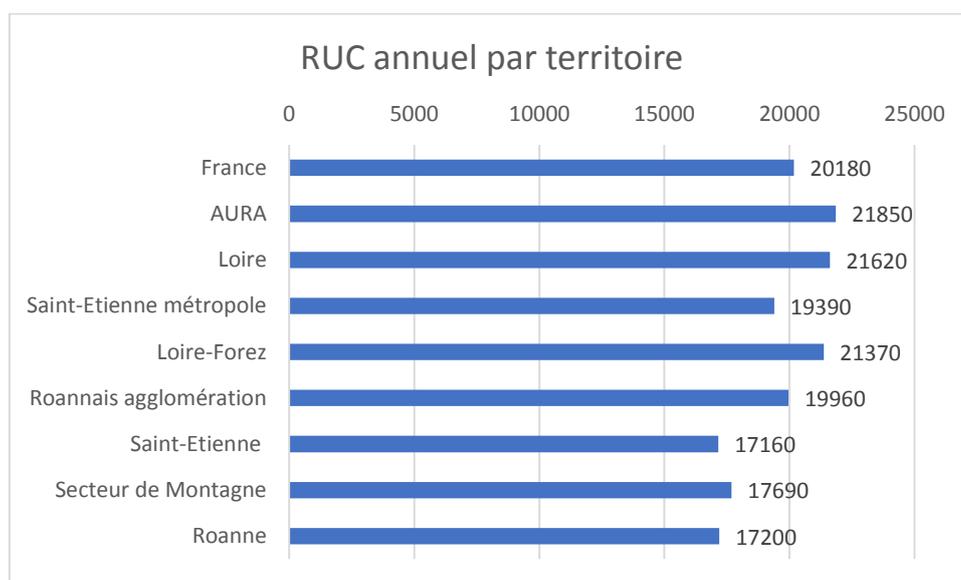
effet, 9.3% des 15-64 ans sont en inactivité ou au chômage. Parmi les 16-29 ans, ils sont 14.5% à être dans cette situation ce qui est bien en dessous de la moyenne départementale.

### Roannais agglomération :

Le revenu médian par unité de consommation s'élevait pour l'ensemble de Roannais agglomération à 19 960 € pour l'année 2010. Il était de 17 200€<sup>13</sup> pour la seule ville de Roanne. De la même façon que pour Saint-Etienne, la précarité se concentre dans la ville-centre.

Roannais agglomération dénombre 3 quartiers politiques de la ville : le quartier Mayollet qui représente 11% de la population roannaise avec 1400 habitant vivant en dessous du seuil de pauvreté (sur 4100 habitants) ; le quartier Bourgogne représentant lui aussi 11% de la population roannaise et marqué par une présence importante de familles monoparentales et de femmes seules en situation de précarité ; le quartier du Parc qui représente 8% de la population roannaise et qui concentre des loyers HLM faibles et des situations d'habitat indigne.

Concernant les indicateurs du chômage et de l'inactivité, ils sont comparables aux moyennes départementales puisque 12.1% de la population générale est dans cette situation et 18.9% des jeunes de 16 à 29 ans. Il faut cependant pointer une différence marquante entre la ville-centre de Roanne et l'ensemble de l'arrondissement roannais à ce sujet puisque le taux de chômage et d'inactivité pour la seule ville-centre de Roanne est de 19.30%<sup>14</sup>.

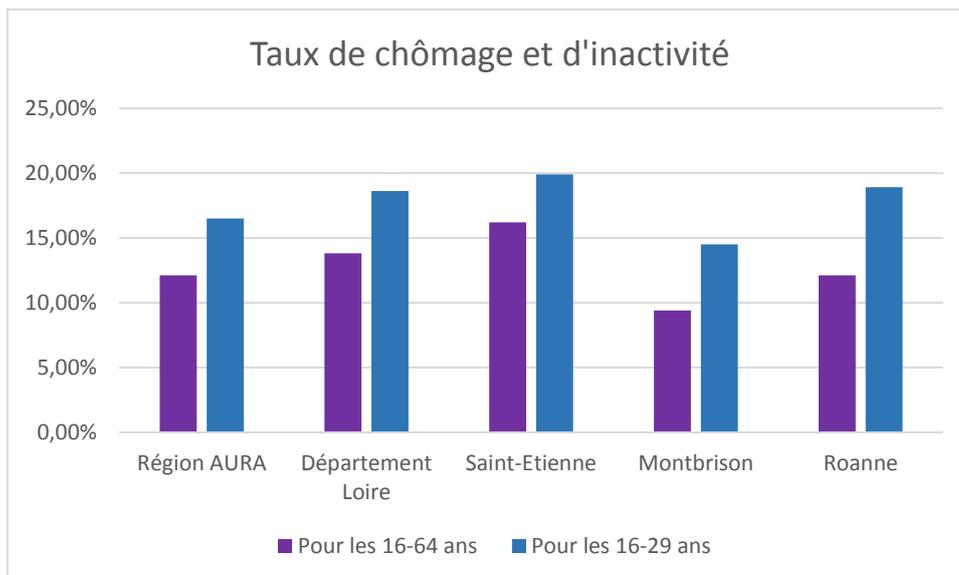


*Graphique réalisé à partir des données de l'INSEE, 2018.*

*Lecture : Le revenu annuel médian par unité de consommation dans la Loire est de 21 620€.*

<sup>13</sup> Données INSEE 2018

<sup>14</sup> Donnée issue du PLH de Roannais agglomération 2016-2021.



*Graphique réalisé à partir des données de la Direccte par arrondissement.  
Lecture : 13,8% des 16-64 ans et 18,6% des 16-29 ans sont au chômage dans le département de la Loire.*

S'il est difficile de comparer toutes les données entre elles, les années de référence et les indicateurs utilisés n'étant pas toujours similaires, leur examen permet tout de même d'avoir un premier éclairage global. En effet, des territoires apparaissent plus touchés par les situations de précarité.

- **Le territoire de Saint-Etienne métropole en premier lieu et plus particulièrement la ville-centre ainsi que la vallée du Gier, concentre les ménages aux plus faibles revenus du territoire et les taux de chômage et d'inactivité les plus importants.**
- **Sur le territoire de Roannais agglomération, une différence importante est à noter entre la ville centre de Roanne et Riorges marquées par les situations de précarité avec le reste de l'agglomération avec des indicateurs plus proches des moyennes départementales.**
- **Enfin, le territoire de Loire-Forez apparaît comme bien moins touché par les situations de précarité même si certains secteurs comme ceux de Noirétable, de Montagne et de Boën-sur-Lignon sont plus pauvres.**

Cependant, ces indicateurs disponibles ne couvrent pas l'ensemble du département ligérien : les PLH ne sont pas encore disponibles pour le Forez-Est, Monts du Pilat, le pays d'Urfe, la communauté de commune du Val d'Aix et d'Isère, le Pays entre Rhône et Loire et Charlieu-Belmont communauté. Les données de la Direccte découpent le territoire ligérien en trois grands arrondissements ce qui masque les différences de réalité à l'intérieur de ces territoires.

En définitive, si les données récupérées nous donnent une vue d'ensemble sur les niveaux de vie et de chômage, elles ne permettent pas une analyse fine des situations de précarité notamment dans les zones rurales.

## L'accès et le maintien dans le logement

### Département

Au niveau départemental, la situation est détendue au regard du logement, 52 communes sont classées en B2 et le reste de la Loire en C.

56 dossiers DALO (Droit au Logement Opposable) ont été déposés en 2019 dont 23 ont été reconnus prioritaires et urgents ce qui est peu par rapport aux autres départements de la région. Le délai de relogement a été d'environ cinq mois.

Pour illustrer cette faible tension du logement social dans la Loire, voici un graphique réalisé par la DDCS permettant de comparer la France, la région et le département de la Loire à l'aide d'un indicateur mesurant le ratio entre le nombre de demandes de logement au 31 décembre d'une année et le nombre d'attributions lors de cette année.



Source : Bilan 2019 sur les demandes et attributions de logement social, DDCS Loire.

Lecture : L'indicateur de tension de la demande est de 2 en 2019 pour le département de la Loire.

D'après ce bilan 2019 sur les demandes et attributions de logement social, les demandes et les attributions de logements sociaux dans la Loire sont très majoritairement réalisées par des ménages déjà locataires dans le parc privé ou le parc social. Seuls 202 ménages sortants d'hébergement ont accédé à un logement en 2019 soit 3.2% des attributions de l'année (6.4% au niveau régional). 44 demandeurs se déclarant sans-abri ont accédé à un logement social en 2019. On compte en fin d'année, 102 demandes réalisées par des personnes en situation de "sans-abrisme".<sup>15</sup> Si ces éléments sont à interpréter avec précaution car issus de données déclaratives et qu'ils ne prennent pas en compte l'accès au parc locatif privé, elles permettent tout de même d'apercevoir statistiquement que l'accès au logement est peu important pour les personnes sans-abri ou hébergées actuellement, loin des objectifs nationaux du Logement d'abord.

Saint-Etienne métropole :

<sup>15</sup> Bilan 2019 sur les demandes et attributions de logement social, DDCS Loire.

Le territoire de Saint-Etienne métropole est marqué par un important phénomène de vacance du logement. Plus particulièrement, la vacance, aussi bien dans le parc social que dans le parc privé, est concentrée dans la ville centre de Saint-Etienne. Par exemple, dans le parc privé, le taux de vacance est de 13% sur la ville centre contre 6% à 7% pour les autres communes du secteur. Pour les secteurs du Gier et de l’Ondaine, on observe la même dynamique de concentration de la vacance sur les centres urbains. Ces territoires ne bénéficient pas du programme action cœur de ville (seulement Roanne et Montbrison dans la Loire) ou du programme pour les petites villes (17 communes dans la Loire dans des territoires ruraux).

On assiste également à une concentration importante du parc social dans la ville-centre de Saint-Etienne et dans les communes de la première couronne. En effet 56.3% des logements sociaux sont situés dans ce périmètre.

Le PLH de Saint-Etienne métropole analyse un « processus de dégradation autoalimenté du parc privé » qui a pour conséquence principale la mise en place d’un « modèle économique du mal-logement »<sup>16</sup> illustré par ce schéma :



### Loire-Foréz :

Comme sur le reste du département, il y a un taux de vacance des logements privés assez important (8.5%) et on se trouve sur un marché détendu. Pour autant, d’après le PLH Loire-Foréz, l’accès au logement est peu fluide sur le territoire. Ceci est dû à une vacance quasi nulle au sein du parc social, à un parc locatif ancien qui génère des coûts de location élevés liés à l’importance du montant des charges énergétiques ainsi qu’à une faible fluidité dans les logements d’insertion avec une durée moyenne de location de 2 ans.

<sup>16</sup> PLH de Saint-Etienne métropole

Pour appuyer ce constat autour des difficultés de maintien dans le logement dans des conditions dignes, il est intéressant de mentionner les situations de précarité énergétique. En effet, 70% des locataires du parc privé habitent des logements antérieurs à 1974 (date de la première loi concernant la régulation thermique pour les constructions neuves). Sachant que 80% des 6500 ménages en dessous du seuil de pauvreté sur Loire-Foréz sont locataires dans des logements privés, le PLH conclue qu'il y a bien un parc social de fait dans le parc privé et surtout un risque important de situations de précarité énergétique.

Ces données sont très intéressantes et permettent de donner à voir d'autres situations de précarité peu identifiées par le SIAO. Elles ne sont pas autant précisées dans les autres PLH du territoire mais l'existence d'un observatoire de la précarité énergétique au niveau national en cours de travail sur une cartographie fine laisse à penser que des données pourront être collectées.

### Pilat rhodanien :

Le PLH du Pilat rhodanien indique que les problématiques liées au logement se situent plus dans le maintien que dans l'accès au logement avec des difficultés notables pour le paiement des factures d'énergie et des nombreuses situations d'expulsion (25 situations en 2014).

Concernant les quelques difficultés d'accès au logement, elles concernent surtout des ménages qui ne reçoivent pas de réponse de la part de bailleurs réticents.

D'après le PLH, les demandes d'hébergement d'urgence sont peu nombreuses sur le territoire et les quelques situations ponctuelles sont réglées par la mise à disposition du logement communal à Pelussin ou par solidarité.

### Les observations des associations du groupement : focus sur certains publics cumulant les vulnérabilités et sur les freins à l'insertion

Le choix de se focaliser sur certains publics cumulant les vulnérabilités et sur les freins à l'insertion dans cet état des lieux est à comprendre au regard des objectifs de la formalisation de l'observation au SIAO à savoir la mise en œuvre d'actions mutualisées. En ce sens, il est pertinent d'identifier assez rapidement les points de blocage des dispositifs actuels dans la perspective de les améliorer ou les réinventer. Cependant, les analyses qui vont suivre ne doivent pas occulter les réussites et les pertinences d'un certain nombre de dispositifs et projets actuels menés par les membres du GCS SIAO 42 (IML en développement car particulièrement adapté à plusieurs publics ; l'AVDL et l'ASLL également en développement ; le CHRS, collectif ou diffus, comme réel tremplin vers l'insertion et le logement ; le CHRS hors-les-murs etc).

Au niveau national, cela fait plusieurs années que différentes études, et notamment les rapports annuels sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre, insistent sur le fait que les personnes en « sortie sèche » d'institutions (Aide sociale à l'enfance, prison et hôpital psychiatrique) sont particulièrement vulnérables au regard de l'accès à un logement et sont surreprésentées dans les situations de « sans-abrisme » ainsi que dans les structures d'hébergement.

Les mêmes observations sont réalisées par les associations membres du groupement SIAO sur leurs territoires d'intervention. Ces observations sont aujourd'hui partielles car elles ne prennent en compte que les publics repérés et pris en charge par les associations du territoire. De plus, elles ont pu

être récoltées de manière non scientifique, par simple échange avec les équipes mais permettent néanmoins de faire émerger des problématiques prégnantes.

### Les jeunes

On observe une importante surreprésentation des jeunes de moins de 30 ans parmi les demandes d'insertion sur l'année 2020 puisqu'ils étaient 41% alors que la proportion de jeunes adultes de moins de 30 ans s'élève à 17% au sein de la population totale de la Loire<sup>17</sup>. Parmi ces jeunes, 40% sont de nationalité extra-européenne, 66% sont des jeunes hommes et 18% ne disposent d'aucune ressource.

Au-delà des données sur les demandes SIAO, ce constat peut être poursuivi avec les chiffres concernant l'activité des associations membres du GCS SIAO 42. En effet, le rapport d'activité de l'ASL note qu'en 2019, sur 267 ménages reçus à la permanence d'accompagnement vers et dans le logement, 141 avaient moins de 25 ans soit près de 53% des demandes<sup>18</sup>. Au niveau de l'IML dans la Loire, 37% des personnes des adultes pris en charge sur le département en 2019 avaient moins de 30 ans dont la majorité se trouvait entre 18 et 25 ans<sup>19</sup>.

Les jeunes sortants de l'ASE constituent une part importante de ces jeunes en difficulté. Par exemple, sur le dispositif AJILE (qui ne saurait être représentatif car disposant d'un faible nombre de places), 5 des 9 accueils de 2019 concernaient des jeunes sortants de l'ASE.

Ce fort besoin en hébergement et accès au logement de la part des jeunes a déjà été identifié sur le département de la Loire, comme sur le reste du territoire national, et des dispositifs spécifiques existent depuis plusieurs années. Pourtant, l'offre à destination de ces jeunes n'est pas toujours pleinement adaptée. En effet, il faut prendre en compte qu'une part non négligeable de ces jeunes en demande d'insertion est sans ressource alors que plusieurs dispositifs à destination des jeunes à Saint-Etienne sont pensés pour des personnes avec un minimum de ressources. C'est le cas, par exemple, pour le dispositif CHRS jeune « AJILE » de l'ANEF qui a été pensé pour des jeunes inscrits dans des parcours d'insertion professionnelle avec ressources mais qui doit composer avec la réalité des orientations (donc du besoin) à savoir des jeunes sans ressource et avec de nombreux freins à l'insertion professionnelle. L'accompagnement prévu dans ce dispositif ainsi que les modalités d'hébergement (colocation) ne semblent pas totalement adaptés à ces jeunes.

### Les personnes souffrant de troubles psychiques

Le constat du nombre important de personnes atteintes de troubles mentaux ou maladies psychiques voire psychiatriques dans les structures d'hébergement et d'accès au logement fait partie de la grande majorité des analyses des associations membres du GCS SIAO 42. La dernière étude épidémiologique d'ampleur sur cette question date de 2009 et a été réalisée sur la région Ile-de-France. Elle affirme que 30% des personnes en situation de grande précarité souffrent de troubles psychiques<sup>20</sup>, sachant que cette étude ne prend pas en compte les personnes en souffrance psychique (qui n'ont pas de trouble psychique diagnostiqué). Cette étude, toujours d'actualité, vient ajouter un élément supplémentaire aux observations réalisées par les associations sur le département de la Loire.

---

<sup>17</sup> Données Insee 2017

<sup>18</sup> Rapport d'activité ASL, 2019

<sup>19</sup> Rapport d'activité IML sur le département ligérien (ANEF, Entraide Pierre Valdo, SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme), 2019

<sup>20</sup> Laporte A, Le Méner E, Détrez MA, Douay C, Le Strat Y, Vandentorren S, et al. La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France : l'enquête Samenta de 2009.2015.

L'ACARS déploie une mission infirmière depuis plusieurs années dans différentes structures de Saint-Etienne métropole et les chiffres de son bilan sont parlants. Le service a rencontré en 2019 316 personnes atteintes de maladies psychiques et 225 atteintes de trouble mental. En 2020, ces chiffres s'élevaient à 800 pour les personnes atteintes de maladie psychique et 1 229 pour les personnes atteintes de trouble mental<sup>21</sup> soit une hausse de 153%. Cette hausse extrêmement significative s'explique en partie par une hausse générale de l'activité liée à une embauche supplémentaire mais ne relativise pas le constat d'une présence importante des personnes en souffrance psychique dans les structures d'hébergement et d'accès au logement.

Sur cette thématique, d'autres données doivent être récupérées, notamment auprès des acteurs de la psychiatrie.

Les professionnels des structures concernées par l'accueil des personnes en souffrance psychique ne sont la plupart du temps pas formés sur ces problématiques précises et des situations conflictuelles voire dramatiques peuvent émerger sur les lieux d'hébergement collectifs ou de cohabitation. Il apparaît donc ici nécessaire de repenser certains dispositifs ou d'imaginer des actions supplémentaires de lien entre les services formés et compétents sur les questions de santé mentale avec les structures d'accueil.

#### Les personnes en situation administrative complexe :

La mise à l'abri hivernale 2019-2020 a été très particulière puisque marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Elle a débuté le 14 novembre 2019 et a été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020. Pour cette mise à l'abri 2019-2020, le 115 a hébergé 1 364 personnes dont 722 personnes isolées soit 55% de l'effectif total et 141 ménages avec enfants ce qui représente 533 personnes dont 318 enfants mineurs.

24% de ces personnes étaient de nationalité française et 68.5% des ressortissants hors pays de l'union européenne. 41.7% des personnes mises à l'abri se trouvaient en demande d'asile et 27% étaient déboutés de la demande d'asile ou en situation irrégulière.

Pour la mise à l'abri hivernale 2020-2021, au 13 janvier 2021, 576 personnes ont été ou sont hébergées via le 115 soit 356 ménages.

On retrouve 79 familles ce qui fait 291 personnes membres d'une famille sur toutes les personnes hébergées via le 115. Il y a donc 50% de personnes membres d'une famille et dans cette proportion 10% sont des parents isolés<sup>22</sup>. On compte également 40% d'hommes isolés et 10% de femmes isolées. Par rapport à la période précédente, on observe donc une légère diminution du nombre de famille au profit des personnes isolées.

23% de ces personnes sont de nationalité française et 65% sont des ressortissants de pays hors Union Européenne, ce qui est similaire à la période précédente. On observe une surreprésentation des personnes en situation administrative incertaine puisque 14% des personnes hébergées sont en demande d'asile et 43% sans titre de séjour (déboutés de l'asile ou en situation irrégulière). Cette proportion est encore plus importante sur le dispositif hôtelier puisque pour la mise à l'abri hivernale en hôtel, 55% des personnes hébergées sont sans titre de séjour et 10% en demande d'asile. La différence de proportion par rapport à la période précédente s'explique par la mise en place d'un échange hebdomadaire avec la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) qui

---

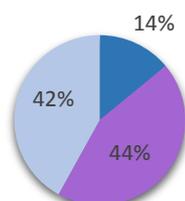
<sup>21</sup> Compte-rendu du comité de pilotage mission IDE de l'ACARS, 2020

<sup>22</sup> Cette proportion a été calculée sur le nombre de personnes membres d'une famille et pas sur le total des personnes hébergées.

permet d'orienter directement les ménages concernés par la demande d'asile sur des places du Dispositif National d'Accueil sans qu'ils soient hébergés sur les dispositifs du 115.

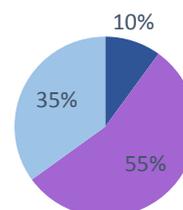
Une exception est à noter pour la mise à l'abri hivernale hors hôtel à Roanne puisque pour ce dispositif, 59% des personnes hébergées au 13 janvier 2021 étaient de nationalité française.

### MAAH 2020-2021



■ En demande d'asile      ■ Sans titre de séjour  
■ Titre de séjour ou nationalité

### MAAH dispositif hôtelier 2020-2021



■ En demande d'asile      ■ Sans titre de séjour  
■ Titre de séjour ou nationalité

L'absence de perspective de régularisation ou une situation administrative complexe ou précaire constitue un frein majeur à l'insertion, aussi bien pour les personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence que pour celles en structures d'insertion.

De nombreuses personnes sans titre de séjour se retrouvent « bloquées » dans les dispositifs d'urgence pérennes ou à l'hôtel. La précarité et l'instabilité de leur situation administrative empêche alors toute tentative d'accès aux dispositifs d'insertion. La majorité de ces personnes se retrouvent sur le dispositif hôtelier dans des conditions d'accueil qui peuvent être dégradées et sans accompagnement.

Cette observation rencontre des analyses déjà réalisées sur l'ensemble du territoire national. Les personnes sans titre de séjour constituent aujourd'hui l'une des populations les plus vulnérables et les plus susceptibles d'être concernée par des situations de pauvreté. En effet, 76% des personnes sans titre de séjour déclarent ne pas travailler contre 8% pour la population générale ; un tiers déclare vivre à la rue contre 0.5% pour la population générale ; celles disposant d'un lieu d'habitation sont 37% à être hébergées<sup>23</sup>.

#### Les personnes victimes de violence :

Concernant la mise en sécurité des personnes victimes de violence, le 115 a mis un hébergement à disposition de 364 personnes dont 164 enfants sur l'année 2020. 290 ont été mises à l'abri sur le dispositif hôtelier spécifiquement prévu pour les personnes victimes de violence et les 74

<sup>23</sup> Marsaudon A, Dourgnon P, Jusot F, Wittwer J, Anticiper les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 et des politiques de confinement pour les personnes sans titre de séjour, *Questions d'économie de la santé*, n°253, 2020.

autres ont été hébergées par l'hébergement d'urgence FVV de l'ACARS. On parle ici de personnes victimes de violences mais les femmes sont bien majoritaires parmi ces victimes puisqu'elles représentent 94% des adultes concernés. 47% de ces personnes étaient de nationalité française.

Les femmes victimes de violence ont la possibilité d'être hébergées en insertion sur deux CHRS à Saint-Etienne, gérés par SOS violences conjugales 42 et l'ACARS. D'après le rapport d'activité de SOS violence conjugales 42, le CHRS est un réel tremplin pour ces femmes puisqu'en 2019, 68% des femmes hébergées ont trouvé un emploi à leur sortie du CHRS et 79% ont accédé à un logement autonome.

Un travail sur les données internes au SIAO va être réalisé pour pouvoir analyser plus finement les parcours résidentiels de ces personnes et les durées de séjour moyennes sur les dispositifs de mise à l'abri. Il sera alors également possible de croiser nos données et analyses avec celles de l'ACARS et de SOS violences conjugales 42 pour avoir une vue complète sur le phénomène. De plus, il sera intéressant de se pencher sur la situation des femmes victimes de violence hors Saint-Etienne et Roanne qui n'ont pas de solution de mise à l'abri proche de leur lieu de vie.

**L'ensemble des problématiques que nous venons de présenter peuvent se cumuler, et se cumulent souvent. Les situations de précarité, dans la Loire comme ailleurs, relèvent la plupart du temps de parcours croisant les vulnérabilités. Pour un nombre croissant de personnes, les dispositifs actuels et tels qu'ils sont pensés ne sont pas adaptés** (durée d'accompagnement limitée dans le temps ; critères d'admission trop importants pour des personnes avec des parcours d'errance longs et complexes ; personnes en rupture de soin qui ne souhaitent pas aller vers le soin etc). De véritables réflexions seraient à engager sur ce point pour que l'offre à destination des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion leur soit réellement adaptée.

## II. Recenser l'offre d'hébergement-logement sur le département

L'objectif de cette deuxième partie du travail est de recenser le plus finement possible l'ensemble des solutions d'hébergement-logement sur le département, qu'elle soit liée ou non au SIAO, qu'elle soit menée par des acteurs publics, des associations institutionnalisées ou des collectifs plus informels.

Notre connaissance actuelle est largement partielle, notamment pour les territoires hors de Saint-Etienne et Roanne.

L'offre SIAO sur le département de la Loire :

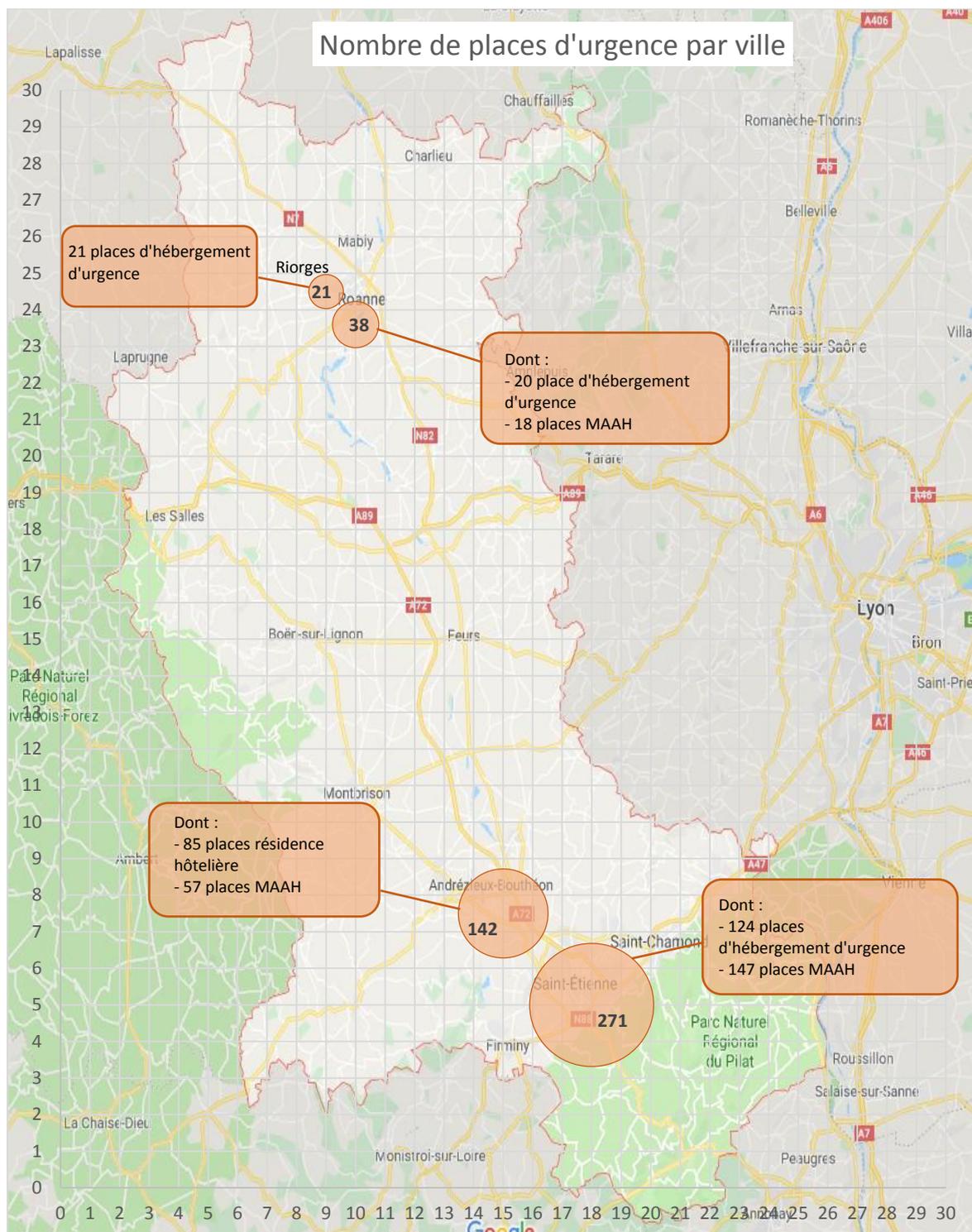
L'urgence :

Sur la Loire, l'offre d'urgence comprend :

- Des places d'hébergement d'urgence pérennes dont 14 places réservées aux femmes victimes de violence ;
- Des places dédiées à la mise à l'abri hivernale : une part d'entre elles se trouve en structure (155 places en 2020-2021 contre 293 habituellement pour respecter les mesures de distanciation physique) et une autre part, en hôtel (259 personnes au 15 janvier 2021) ;
- Des places liées à la continuité de la mise à l'abri Covid en hôtel (98 au 15 janvier 2021) ;
- Des places liées à la mise à l'abri des personnes en grande vulnérabilité en hôtel (145 personnes au 15 janvier 2021).

Le tableau et la cartographie ci-dessous représentent les places d'hébergement d'urgence pérennes et la MAAH en structure en temps normal, **hors gestion de l'épidémie de Covid-19.**

STRUCTURE	DISPOSITIF	LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
ADOMA	Résidence hôtelière	Andrézieux-Bouthéon	85
ACARS	HU	Saint-Etienne Métropole	12
ACARS	HU FVV	Saint-Etienne Métropole	10
AGFA	HU	Saint-Etienne Métropole	15
AGFA	MAAH	Saint-Etienne Métropole	30
ASILE DE NUIT	HU	Saint-Etienne Métropole	36
ASILE DE NUIT	MAAH	Saint-Etienne Métropole	117
ARALIS	HU	Saint-Etienne Métropole	24
ENTRAIDE PIERRE VALDO	MAAH	Andrézieux-Bouthéon	57
RENAITRE	HU	Saint-Etienne Métropole	27
FOYER VERS L'AVENIR	HU	Riorges	17
FOYER VERS L'AVENIR	HU FVV	Riorges	4
PHARE EN ROANNAIS	HU	Roanne	20
PHARE EN ROANNAIS	MAAH	Roanne	18



Les places sur le dispositif hôtelier (MAAH hôtel, mise à l'abri Covid, grande vulnérabilité, femmes victimes de violence) ne sont pas soumises à un quota, leur nombre évolue donc chaque jour. On assiste actuellement à une augmentation importante du nombre de personnes hébergées sur le dispositif hôtelier, liée notamment aux effets de la crise sanitaire (pérennisation des places Covid ; distanciation physique à respecter dans les structures) mais pas seulement. En effet, les années

précédentes, environ 80 personnes étaient hébergées à l'hôtel alors qu'au 15 janvier 2021, on comptait 502 personnes sur le dispositif hôtelier. Au regard du coût d'une nuitée hôtelière (18 euros par jour et par personne), des conditions d'accueil qui peuvent être dégradées dans certains hôtels et du très faible taux d'accompagnement sur ce dispositif, il serait pertinent d'imaginer des solutions alternatives à ce modèle. S'il faut souligner que c'est ce modèle qui permet aujourd'hui que les objectifs de non remise à la rue des prise en charge Covid et du plan froid soient respectés, il n'en reste pas moins qu'il peut être repensé et amélioré.

A ces places connues et attribuées par le SIAO, il faut ajouter des solutions communales mobilisées en cas de besoin localement. Ainsi, dans le territoire du Loire-Forez, la commune de Sury-le-Comtal dispose d'un logement pour l'hébergement d'urgence. Les autres communes du territoire peuvent également utiliser des logements communaux au cas par cas mais dont ce n'est pas la vocation. Ainsi, il est inscrit dans le PLH de Loire-Forez que la « réalisation de quelques places d'hébergement d'urgence permettrait de répondre aux besoins locaux ».

De la même façon, un logement communal peut être mobilisé en cas d'urgence à Pélussin.

### L'insertion :

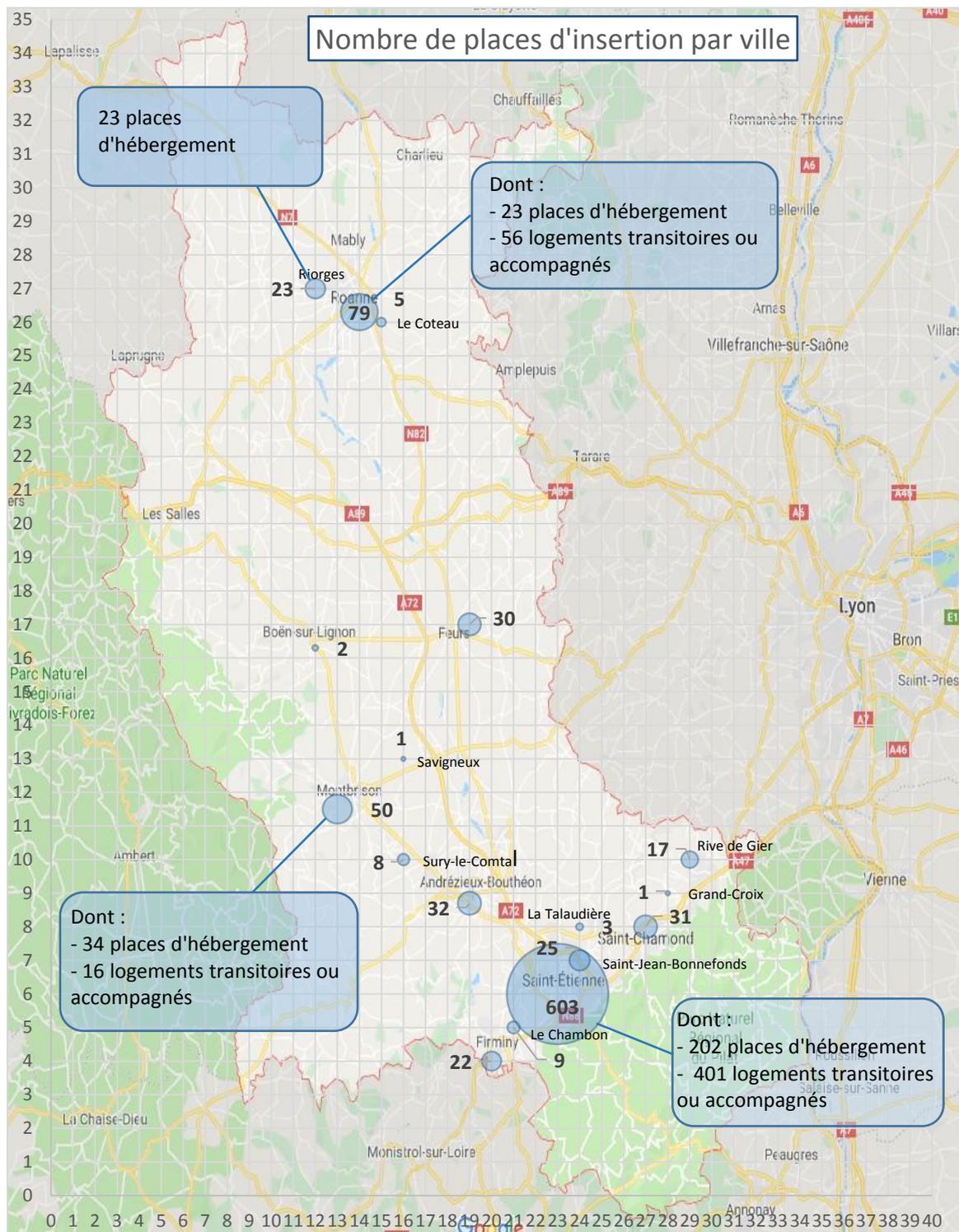
3 types d'offre existent :

- ➔ **L'hébergement** : les CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) assurent un accompagnement social global à destination d'un public qui ne peut pas accéder au logement de droit commun du fait de problématiques multiples et complexes. L'hébergement en CHRS se fait généralement pour une durée de 6 mois reconductible une fois. Les CHRS peuvent être collectifs, en colocation ou en appartement.
- ➔ **Le logement transitoire** :
  - Les résidences sociales : il s'agit d'un logement transitoire à destination d'un public autonome, proche du logement de droit commun, accessible aux personnes bénéficiant de faibles ressources, ayant des difficultés dans la gestion administrative ou ayant un besoin de lien social, notamment les personnes seules ou sortant de situations particulièrement difficiles.
  - Les pensions de famille : déclinaisons particulières de la résidence sociale pour l'accueil de façon durable de personnes aux ressources très faibles et en situation d'isolement ou d'exclusion sociale. Elles offrent des logements abordables combinant espaces individuels et collectifs.
  - Les résidences accueil : déclinaisons des pensions de famille destinées à des personnes en souffrance psychique
- ➔ **Le logement accompagné** :
  - L'IML sous-location : solution de logement temporaire qui permet aux personnes avec des ressources instables de sous-louer un logement à un prix inférieur à celui du marché (bail signé entre le bailleur et l'association) et de bénéficier d'un accompagnement social.
  - L'IML mandat de gestion : solution de logement pérenne pour les personnes aux ressources faibles mais stables qui leur permet d'accéder à un logement avec un bail classique et de bénéficier d'un accompagnement social de 12 mois.
  - ALT : logement transitoire (3 mois) pour les personnes qui ont des ressources et dont l'accès au logement est proche. L'accompagnement est centré sur l'accès au logement ou

le relogement (possibilité de mobilisation des dispositifs d'accès et maintien dans le logement).

STRUCTURE	DISPOSITIF	LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
<b>ACARS</b>	CHRS (collectif ou colocation)	Saint-Etienne	45
<b>ACARS</b>	Résidence accueil	Saint-Etienne	26
<b>ADOMA</b>	Pension de famille	Roanne	25
<b>ANEF</b>	CHRS (appartement ou colocation)	Ondaine	1
<b>ANEF</b>	CHRS (appartement ou colocation)	Saint-Chamond	4
<b>ANEF</b>	CHRS (appartement ou colocation)	Saint-Etienne	21
<b>ANEF</b>	IML sous-location	Saint-Etienne	18
<b>ANEF</b>	IML sous-location	Vallée du Gier	5
<b>ANEF</b>	IML sous-location	Saint-Chamond	5
<b>ARALIS</b>	Pension de famille	Saint-Etienne	68
<b>ASILE DE NUIT</b>	CHRS (collectif ou appartement)	Saint-Etienne	19
<b>ASL</b>	IML (mandat de gestion ou sous-location)	Saint-Etienne	108
<b>ASL</b>	IML (mandat de gestion ou sous-location)	Montbrison	2
<b>ASL</b>	Pension de famille	Saint-Etienne	46
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	CHRS colocation	Saint-Etienne	43
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	CHRS colocation	Andrézieux-Bouthéon	26
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	CHRS colocation	Montbrison	13
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	IML sous-location	Andrézieux-Bouthéon	6
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	IML sous-location	Ondaine	7
<b>ENTRAIDE PIERRE VALDO</b>	IML sous-location	Saint-Etienne	38
<b>FOYER VERS L'AVENIR</b>	CHRS (collectif, appartement)	Roanne	32
<b>FOYER VERS L'AVENIR</b>	CHRS (appartement)	Riorges	23
<b>HABITAT ET HUMANISME</b>	IML sous-location	Ondaine	4
<b>HABITAT ET HUMANISME</b>	IML sous-location	Vallée du Gier	10
<b>HABITAT ET HUMANISME</b>	IML sous-location	Saint-Etienne	5
<b>HABITAT ET HUMANISME</b>	IML sous-location	Loire-Forez	4

<b>PHARE EN ROANNAIS</b>	CHRS colocation	Roanne	16
<b>RENAITRE</b>	CHRS (collectif, appartement)	Feurs	10
<b>RENAITRE</b>	CHRS (collectif, appartement)	Montbrison	21
<b>RENAITRE</b>	CHRS (collectif, appartement)	Saint-Etienne	69
<b>RENAITRE</b>	IML sous-location	Loire-Forez	11
<b>RENAITRE</b>	IML sous-location	Ondaine	10
<b>RENAITRE</b>	IML sous-location	Saint-Etienne	27
<b>RENAITRE</b>	IML sous-location	Monbrison	11
<b>SOLIHA</b>	IML sous-location	Roanne	35
<b>SOLIHA</b>	IML sous-location	Vallée du Gier	5
<b>SOLIHA</b>	IML sous-location	Saint-Etienne	29
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Loire-Forez	16
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Ondaine	9
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Vallée du Gier	18
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Montbrison	4
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Roanne	1
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Saint-Etienne	16
<b>SOLIHA</b>	Logement ALT	Saint-Etienne	29
<b>SOS VC 42</b>	CHRS colocation	Saint-Etienne	33



A ces places connues et attribuées par le SIAO, il faut ajouter à Montbrison, 4 places d'ALT au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs et 3 logements ALT tous gérés par la commune.

## L'offre hors SIAO :

### Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile

Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile regroupe dans la Loire :

- Les CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) destinés à accueillir les personnes en demande d'asile en procédure normale ou les plus vulnérables des personnes en procédure accélérée ;
- Les HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) : ces places sont réservées aux personnes en procédure accélérées ou « dublinées » ;
- Les CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) sont destinés à l'accueil des personnes réfugiées ou bénéficiaires de la protection internationale<sup>24</sup>.

STRUCTURE		DISPOSITIF	LOCALISATION	NOMBRE DE PLACES
<b>ENTRAIDE VALDO</b>	<b>PIERRE</b>	CADA	Saint-Etienne	324
<b>ENTRAIDE VALDO</b>	<b>PIERRE</b>	CADA	Boën-sur-Lignon	130
<b>ENTRAIDE VALDO</b>	<b>PIERRE</b>	HUDA	La tour en Jarrez	130
<b>ENTRAIDE VALDO</b>	<b>PIERRE</b>	HUDA	Boën-sur-Lignon	70
<b>ENTRAIDE VALDO</b>	<b>PIERRE</b>	CPH	Saint-Etienne	80
<b>FOYER VERS L'AVENIR</b>		CADA	Riorges	75
<b>FOYER VERS L'AVENIR</b>		HUDA	Riorges	150
<b>ADOMA</b>		CADA	Roanne	116
<b>ADOMA</b>		HUDA	Roanne	163

A ces données, s'ajoutent, d'après le PLH du Loire-Forez, un logement CADA à Sury-le-Comtal et un autre à Saint-Just-Saint Rambert.

### Les actions citoyennes et militantes : entre urgence et insertion

L'offre d'hébergement et d'accès au logement se trouve également du côté des associations citoyennes et des collectifs militants. Ces actions, à la marge mais pas toujours sans lien avec les associations plus institutionnalisées ou les acteurs publics, constituent aujourd'hui une véritable réponse à un besoin. Notre connaissance de leurs activités, leurs territoires d'intervention et les publics pris en charge est aujourd'hui très faible. A l'exception d'une étude menée par le RAHL 42 en 2019, les informations dont nous disposons sont informelles et donc difficilement vérifiables.

La ville de Saint-Etienne regroupe de nombreux squats qui sont plus ou moins connus des équipes du 115, certains de leurs occupants pouvant leur faire appel pour une mise à l'abri. Entre 30

<sup>24</sup> La Cimade, état des lieux des dispositifs d'accueil et d'hébergement dédiés aux personnes demanderesse d'asile et réfugiées <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>

et 35 squats sont connus sur le territoire stéphanois actuellement. Deux d'entre eux sont mieux connus car sont les deux plus grands : dans le premier, on retrouve entre 10 et 15 personnes de nationalité albanaise ; dans le second, une quinzaine de personnes isolées de nationalité nigérienne est installée. Les autres squats sont plus petits au regard du nombre de personnes qui y vit puisqu'ils regroupent en général d'une à trois familles. De façon approximative, et non vérifiable, il est estimé qu'environ 75 ménages (environ 90 adultes et 40 enfants), de nationalité albanaise, géorgienne, nigérienne, nigériane ou tchétchène vivent actuellement dans des squats.

A Roanne, deux squats sont connus du SIAO regroupant une dizaine de personnes isolées, la plupart de nationalité française.

L'étude menée par le RAHL 42 sur les initiatives citoyennes dans le département de la Loire est inédite pour le département et permet de brosser un fin portrait des types d'associations et collectifs qui proposent une offre d'hébergement sur le territoire<sup>25</sup>. L'étude se base sur un recensement quantitatif mais a une portée qualitative, le but n'est pas de fournir une liste exhaustive des structures identifiées et de leurs bénéficiaires mais de saisir quelles actions sont mise en œuvre et comment.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, ces structures hébergeaient 215 adultes et 202 mineurs grâce à 105 hébergeurs à domicile et à 118 logements autonomes (mis à disposition gracieusement, loués par des associations ou par des donateurs). Plus d'une trentaine de structures ont été identifiées sur le territoire. Sur les 28 structures qui ont répondu à l'enquête, 19 étaient constituées en association loi 1901 et 9 sous la forme de collectifs plus ou moins formalisés. 19 agissaient sur le territoire de Saint-Etienne métropole, deux à Roanne et 9 autres sur d'autres communes du département. Ces structures sont « jeunes », toutes créées après 2009 et en majorité après 2014, caractérisée par un important turn-over des bénévoles et un fort renouvellement.

Sept types d'activité sont réalisés par ces structures :

- La mise à disposition de logements autonomes via la mobilisation de donateurs : appartements mis à disposition gratuitement ; location d'appartements grâce à des donateurs mensuels
- L'accueil à domicile : partage de la vie quotidienne dans un cadre plus ou moins strict
- La coordination des réseaux d'accueil à domicile (recherche d'hébergeurs, gestion des plannings d'accueil, organisation des déménagements, médiation entre hébergeurs et hébergés)
- L'accompagnement des personnes dans les démarches administratives : permanences accueil, référent ménage, mise en lien avec différentes institutions qui peut inclure l'accompagnement physique aux rendez-vous ; orientation vers des associations institutionnalisées
- Le soutien financier ponctuel aux personnes
- Les mises à l'abri collectives : recherche de bâtiments inoccupés ; suivi de l'organisation de la vie collective ; possibilité de distribution alimentaire
- Le soutien au réseau associatif<sup>26</sup>

Les publics accueillis et hébergés sont tous des personnes étrangères, entendu comme personnes ne disposant pas de la nationalité française, sous des statuts administratifs divers à l'exception de 2 personnes avec la nationalité française. En 2019, les structures ont déclaré héberger 70 demandeurs d'asiles, 60 déboutés de l'asile sans demande de titre de séjour, 70 déboutés de l'asile en demande de titre de séjour, 77 mineurs non accompagnés, 7 personnes en demande de titre de séjour, 8 personnes

---

<sup>25</sup> RAHL 42, Solidarités citoyennes en territoire ligérien, 2020.

<sup>26</sup> *Ibid*

sans demande de titre de séjour<sup>27</sup>. Ce qu'il est important de retenir ici est que ces structures hébergent de fait une part importante des personnes en situation de précarité sur le territoire, elles répondent à un besoin important non couvert par les associations institutionnalisées, celui de l'hébergement des personnes sans titre de séjour.

### La lutte contre le non-recours : des exemples d'action d'aller-vers

Dans la perspective de lancement du SIAO mobile, il peut être pertinent de zoomer sur quelques exemples d'actions « d'aller-vers » dans la Loire afin d'appréhender les intérêts et les limites de chaque démarche.

### La lutte contre les violences intrafamiliales : l'exemple de la mission grandes surfaces de SOS violences conjugales 42

L'association SOS violences conjugales 42 a mis en place une « mission grandes surfaces » en septembre 2020. L'idée de cette mission était d'aller vers des publics habitant en zone rurale ou péri-urbaine et a été initiée par un partenariat avec l'enseigne Carrefour Market, engagée dans une politique de responsabilité sociale et environnementale de réduction des violences. Six magasins ont donc été choisis avec comme critère principal l'éloignement de l'action de l'association : la mission s'est implantée à Unieux, Sorbiers, Riorges, Montbrison, Veauche et Lorette.

En décembre 2020, les premiers mois de la mission ne sont pas apparus comme très concluants, la personne en charge de la mission ayant été très peu saisie lors de ses présences dans les magasins. La première analyse de l'association est que les magasins Carrefour Market ne sont pas les plus pertinents pour le type de mission et le type de personnes : ils constituent des lieux de passage « en vitesse » peu propices à l'accompagnement ainsi que des lieux trop exposés par rapport à la thématique très sensible des violences (peur d'être reconnu par un voisin, un proche etc). L'idée est donc de ré-orienter l'action dans des centres commerciaux plus grands avec des galeries marchandes.

Cet exemple nous démontre l'importance d'un véritable travail de réflexion sur les types de lieux d'implantation / de visite, en plus des territoires, en amont du lancement d'une action d'aller-vers.

### La lutte contre le non-recours aux soins : l'exemple de la mission infirmière du service santé

L'association ACARS a depuis plusieurs années une mission infirmières qui a pour but d'aller vers les publics accueillis et hébergés sur Saint-Etienne. Celles-ci se déplacent lors de permanences dédiées ou sur sollicitation.

Leur activité est différenciée en fonction du type de public qu'elles rencontrent : avec les publics de l'accueil de jour et de la maraude, l'objectif est de créer du lien, évaluer les besoins et accompagner vers l'accès aux soins ; pour le public de l'hébergement d'urgence, il s'agit d'identifier les freins au maintien des personnes dans le droit commun ; au sein des structures d'hébergement insertion, elles réalisent un travail sur le maintien de la santé, la continuité des soins, la prise en charge des maladies chroniques et l'éducation à la santé<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> Il est bien précisé dans l'étude que ces données sont basées sur les déclarations des structures, elles doivent donc être analysées avec précaution.

<sup>28</sup> Compte-rendu du comité de pilotage mission IDE de l'ACARS, 2020

En 2020, la mission infirmières a dû faire face à une hausse considérable de son activité et des sollicitations. Elle répond à un réel besoin à Saint-Etienne.

Ici, ce que l'on peut tirer de cet exemple est l'importance de la réflexion sur le besoin avant de se lancer dans une activité d'aller-vers : quels besoins et dans quelles proportions ?

## **Conclusion :**

Ce premier état des lieux nous permet d'identifier les territoires et champs d'action sur lesquels l'observatoire et le SIAO vont pouvoir intervenir.

Il est venu réaffirmer le fait que le département de la Loire contient des poches de pauvreté en milieu urbain déjà connues (ville centre de Saint-Etienne ; ville centre de Roanne et Riorges) sur lesquelles il faut continuer à agir au vu de la concentration des situations de précarité. Il est intéressant de noter que, malgré nombre de problématiques similaires, au niveau de l'urgence, les publics ne sont pas tout à fait les mêmes sur les deux villes. La surreprésentation des personnes sans titre de séjour est plus importante à Saint-Etienne qu'à Roanne.

Des territoires et des pans de l'action sociale sont aujourd'hui trop méconnus par le SIAO. Les territoires urbains et péri-urbains comme la Vallée du Gier et l'Ondaine sont marqués par les situations de précarité mais les besoins clairs des personnes sont faiblement identifiés. Quant aux territoires ruraux, nous disposons actuellement de très peu de données et d'informations sur les situations de précarité, il est même peu aisé de déterminer quel secteur parmi les territoires ruraux serait plus pertinent à étudier en premier. En termes d'action sociale et d'offre d'hébergement-logement, si nous savons qu'il existe des actions citoyennes et militantes, des squats sur le département, nous peinons aujourd'hui à les identifier clairement.

Enfin, la grande absente de cet état des lieux est bien la parole des personnes accueillies et accompagnées alors qu'il est fondamental d'intégrer cette parole dans le projet d'observatoire du SIAO 42. La prise en compte de l'avis de ces personnes permettra de mieux comprendre le besoin des personnes en situation de précarité, d'être dans une réelle adaptation des dispositifs aux personnes, d'amorcer une réflexion sur celles et ceux qui ne « rentrent dans aucune case ». Dans ce processus, la prise en compte de l'expérience des travailleurs sociaux, en contact quotidien avec les situations de précarité est également tout à fait pertinente.

En ce sens, le travail de l'observatoire du SIAO 42 va s'organiser comme suit :

Sur les données quantitatives :

- Travail en cours de formalisation des données internes au SIAO (produites via le logiciel SI-SIAO et des outils annexes) et de construction de nouveaux indicateurs qui vont s'ajouter aux éléments des différentes observations réalisées par ailleurs (DDCS, Direccte etc)

Sur des données qualitatives :

- Travail d'immersion qui va être lancé au niveau du 115 et de l'insertion au SIAO
- Une grille d'évaluation des besoins à construire à destination des associations membres du groupement

Il apparaît également pertinent de lancer des recherches scientifiques et études :

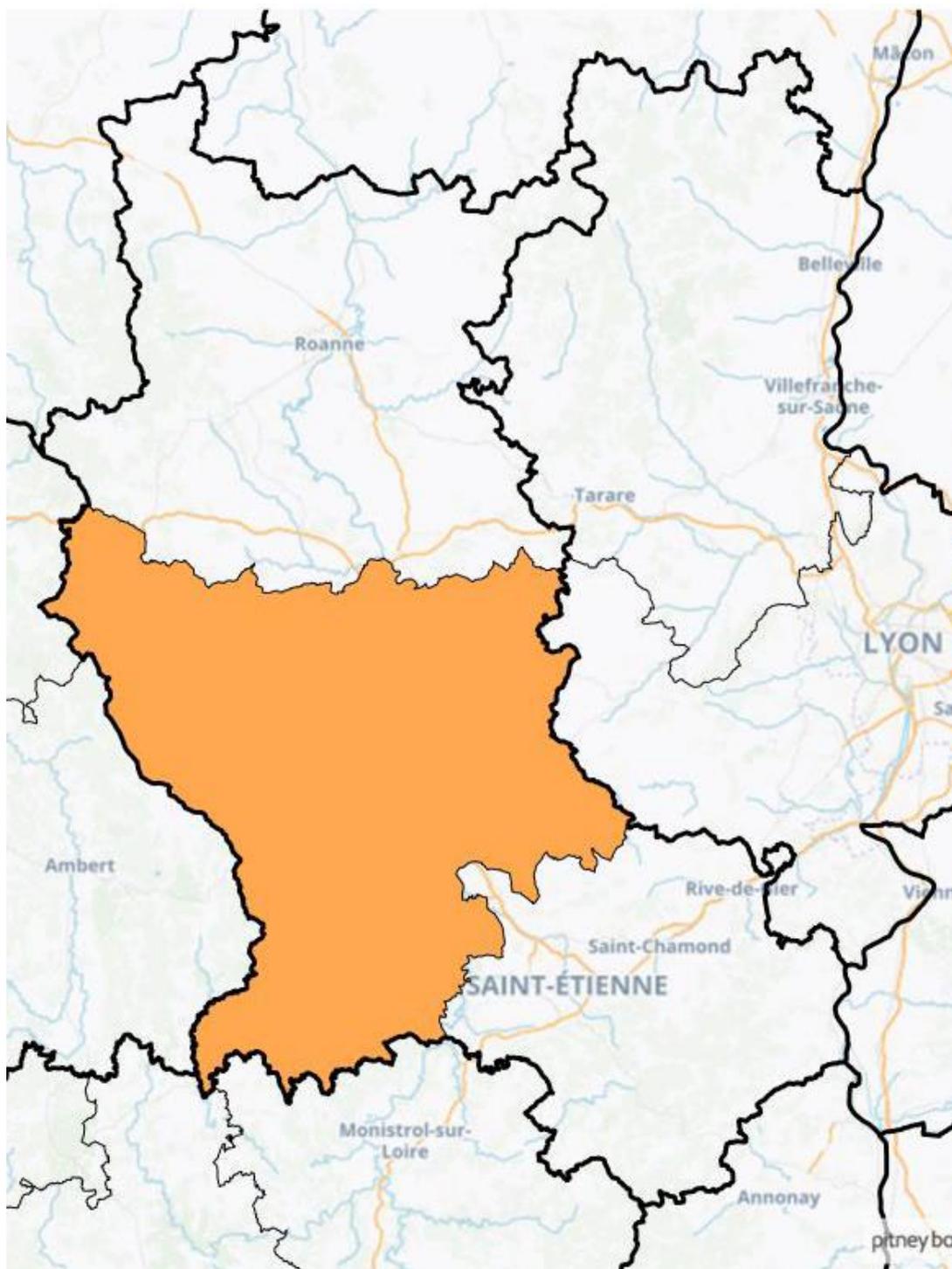
- Vers au moins un territoire péri-urbain type Vallée du Gier ou Ondaine
- Vers un ou plusieurs territoires ruraux : soit via une étude départementale qui permettra d'identifier ensuite quels territoires sont plus pertinents à étudier soit via une enquête plus localisée en fonction des opportunités d'entrée.
- Vers la compréhension fine du besoin sur le territoire : prise en compte de la parole des professionnels de terrain ; travail sur la parole des personnes accueillies et accompagnées.

En parallèle du lancement de ces travaux, il peut être intéressant d'amorcer déjà des réflexions sur des actions ou projets plus précis à mettre en place :

- Pour les jeunes et les personnes souffrant de troubles psychiques : deux groupes de travail sur ces deux thématiques associant des membres du GCS SIAO ont déjà été lancés.
- Pour agir sur les territoires non-couverts : le projet de SIAO mobile
- Pour penser des solutions d'hébergement d'urgence alternatives à l'hôtel : cela permettrait de repenser un modèle qui a ses limites tout en incluant la thématique des personnes sans titre de séjour, public très représenté au sein du dispositif hôtelier
- Pour imaginer des solutions aux personnes qui ne « rentrent pas dans les cases », pour lesquels le panel actuel des dispositifs et leurs critères n'est pas adapté
- Pour favoriser l'insertion professionnelle : des liens à penser avec le secteur de l'IAE pour des personnes éloignées de l'emploi ; des actions pour lever les freins à l'insertion professionnelle (par exemple : sur les systèmes de garde pour les enfants des personnes hébergées)

## Annexes :

Découpage territorial en 3 arrondissements par la Direccte :



Découpage territorial selon les PLH (principaux EPCI) :

## Département de la Loire Les Programmes Locaux de l'Habitat au 1er mars 2020

